

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 6060

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Provendier, Mme Mörch, Mme Bureau-Bonnard, M. Martin, M. Ardouin
et M. Colas-Roy

ARTICLE 43

À l'alinéa 18, après le mot :

« chauffage, »

insérer les mots :

« , de consommation durable et responsable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter l'offre d'information environnementale mise à disposition du grand public par les Maisons France Service. En ce sens, il complète l'article 2 du présent projet de loi, qui insère l'éducation à l'environnement parmi les missions principales du service public de l'enseignement, en la rendant possible partout et à tout âge.

Au-delà du transport, de l'énergie, du chauffage et du recyclage, les enjeux de consommation durable et responsable au sens large méritent d'être abordés, incluant entre autres mais pas seulement : l'alimentation locale, biologique et de saison, la réparation plutôt que le remplacement de vêtements et d'objets...